

ARRÊTÉ DE CIRCULATION TEMPORAIRE relatif à l'installation de la fibre optique

Le Maire de Balleroy sur Drome,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-3 issu de la loi n°2017-257 du 28 février 2017 – article 71,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la société CIRCET France en date du 26 octobre 2021 pour le déploiement d'un réseau très haut débit, et travaux d'installation de câble et de boîtier fibre optique.

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : Des travaux concernant le déploiement d'un réseau très haut débit réalisés par la société CIRCET France, pour le compte de la société COVAGE CALVADOS, auront lieu sur l'ensemble de la commune cours de la période comprise entre les 28 octobre 2021 et le 28 avril 2022.

Article 2 : L'autorisation est donnée à la société CIRCET France, pour le compte de la société COVAGE CALVADOS pour une durée de 6 mois à compter du 28 octobre 2021.

Article 3 : La société CIRCET France pour le compte de la société COVAGE Calvados devra procéder à ces installations techniques en concertation avec la commune et respecter strictement les normes techniques et les règles de l'art.

La signalisation sera mise en place par société CIRCET France.

Article 4 - Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature que ce soit.

Article 5 -La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie de Balleroy-sur-Drôme

Monsieur le Chef de la caserne des Pompiers de Balleroy-sur-Drôme

L'Agence Routière de Bayeux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à **Balleroy-sur-Drôme**

Le 28 octobre 2021.

Le Maire adjoint,
Christophe DUPONT

